



Vulaines-sur-Seine

La trompette

Journal d'informations municipales de Vulaines-sur-Seine

Le Club de Danse de Vulaines

Le club de danse de Vulaines termine la saison 2007 2008 avec toujours autant de dynamisme et sera prêt à vous accueillir à nouveau en septembre pour la prochaine saison.

On y pratique toutes les danses de salon, standards et latines (tango, valse, paso, cha-cha, rumba ...), et également le rock, le charleston, le disco ...

Les cours s'adressent à tous, que vous soyez débutant ou danseur confirmé quel que soit votre âge.

Vous avez envie d'apprendre à danser ou de vous perfectionner : venez nous rejoindre, vous aurez le plaisir de vous amuser entre amis.



Les cours ont lieu Salle Guy Cresson :

le lundi à partir de 20h, pour les débutants (1^{er} degré) et pour le 2^{ème} degré,
le mardi à partir de 20h pour les danseurs déjà confirmés (3^{ème} et 4^{ème} degrés).

Venez nous rencontrer lors de la soirée portes ouvertes qui aura lieu lundi 8 septembre à partir de 20h ou dès la reprise des cours à partir du lundi 15 et mardi 16 septembre.

Pour tout renseignement adressez-vous à :

Claudine Villard, tél : 01.64.23.76.60 / 06.30.22.02.98

Vide-grenier

Les travaux de la station de traitement des pesticides n'ayant pas permis d'organiser le vide-grenier au mois de juin comme initialement prévu, celui-ci est reporté au dimanche 14 septembre 2008.



Manifestations Club de l'amitié

- Une sortie de 3 jours «l'armada de Rouen» et visite de la baie de Somme du 9 au 11 juillet,
- Une sortie à Meaux le 6 octobre pour assister au spectacle historique,
- Éventuellement une sortie d'une journée «Compiègne et Pierrefond» (date non encore fixée)...

L'assemblée générale est fixée au 4 décembre 2008.

Salle événementielle

La salle événementielle de la communauté de communes «entre Seine et Forêt» devait être construite à Vulaines-sur-Seine, route d'Héricy, dans la zone commerciale située sur les anciens terrains militaires. Sans être remis en cause, ce projet est ajourné pour une étude complémentaire d'implantation.

Bibliothèque

L'équipe des bénévoles vous accueillera pendant les mois de juillet et août tous les mercredis de 15 à 17 h à l'exception du mercredi 13 août. Nous vous attendons nombreux !

Messages du CCAS

Vous êtes âgé de plus de 65 ans ou vous êtes reconnu personne handicapée, la télé-alarme est un dispositif qui peut vous apporter sécurité, tranquillité et confort.

Le conseil général peut vous apporter un soutien financier pour l'installation de ce dispositif.

Pour faire votre demande, vous adresser à la mairie.

En 2008, la CAF simplifie ses démarches

Vous n'avez plus à déclarer vos ressources à la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

Chaque année, avant le 31 mai (ou le 24 juin sur Internet), vous devez faire votre déclaration de revenus à votre centre des impôts (même si vous n'êtes pas imposable). Le centre des impôts transmet cette déclaration à la CAF. Si des informations complémentaires sont nécessaires, un agent de la CAF vous contactera en novembre.

Vos droits sont désormais examinés au 1^{er} janvier. Ne vous inquiétez donc pas en constatant que vos prestations ne changent pas au 1^{er} juillet de l'année en cours (sauf changement de situation familiale ou professionnelle).

Pour en savoir plus :

www.caf.fr ou www.caf-cplusimple.fr



Au début de l'été, quelques rappels de civisme...

Nuisances sonores

Nous vous rappelons qu'il existe des horaires réglementant l'usage d'appareils bruyants à Vulaines :

Les jours ouvrables (sauf le samedi) :

08h30-12h00 et 14h30-19h30

Le samedi :

09h00-12h00 et 15h00-19h00

Le dimanche et jours fériés :

10h00-12h00

Les tondeuses et autres outils de jardin, les appareils électro-portatifs audibles de l'extérieur sont à proscrire en dehors de ces horaires.

Si de manière exceptionnelle vous organisez une soirée pendant laquelle vous risqueriez de faire du bruit, pensez à aviser vos voisins ainsi que la mairie.

Si vous devez réaliser des travaux sur une longue période, prévoyez également d'en informer les riverains de votre lieu de résidence.

Brûlage

Les autorisations sont délivrées par la mairie sur simple demande du 1^{er} octobre au 31 mars. Les conditions d'usage sont expliquées à la délivrance de la demande.

Le brûlage de pneu, ou tout autre matière toxique ou polluante est interdit.

En dehors de ces périodes, la déchetterie est à votre disposition dans la zone d'activité, rue du Petit Rocher.

Restriction d'eau 2008

En raison du déficit de recharge en eau de la nappe de Champigny dont dépend notre commune, la préfecture a adopté un plan de restriction jusqu'à nouvel ordre. Quelques mesures applicables à l'utilisation de l'eau :

- Le lavage des véhicules est interdit, sauf dans les stations professionnelles,
- Nettoyage des terrasses et façades limité au strict nécessaire relatif à l'hygiène,
- Arrosage interdit entre 8h00 et 20h00,
- Remplissage des piscines et plans d'eau interdit...

Plus de détails sur

www.ddaf.seine-et-marne.agriculture.gouv.fr

Déjections animales sur la voie publique

Elles sont strictement interdites. Pour mémoire, en cas de flagrant délit, une contravention est prévue par le code pénal.

Permanences du maire et des adjoints

Sur rendez-vous dans les créneaux ci-après :

Jacques Charbonnier

tous les jours

Gérard Lardry

Travaux, voirie et cadre de vie le mercredi matin

Martine Jeoffret-Chantoiseau

Affaires scolaires, vie sociale, culture et personnes âgées le mardi de 17h30 à 19 heures

Daniel Wenger

Finances le vendredi après-midi

Martial Vaillaut

Sports, fêtes et cérémonies le mardi matin

Jean-Jacques Paradeis

Communication le samedi matin

Gérard Bonnault

Urbanisme le samedi matin.

Comptes 2008

Le budget 2007 : Des comptes positifs ! Les comptes de l'année 2007 ont été clôturés de manière satisfaisante.

Fonctionnement

Recettes : 1 834 764 €
Dépenses : 1 658 856 €
Report 2006 : 83 930 €
Solde 2007 : **+ 175 907 €**

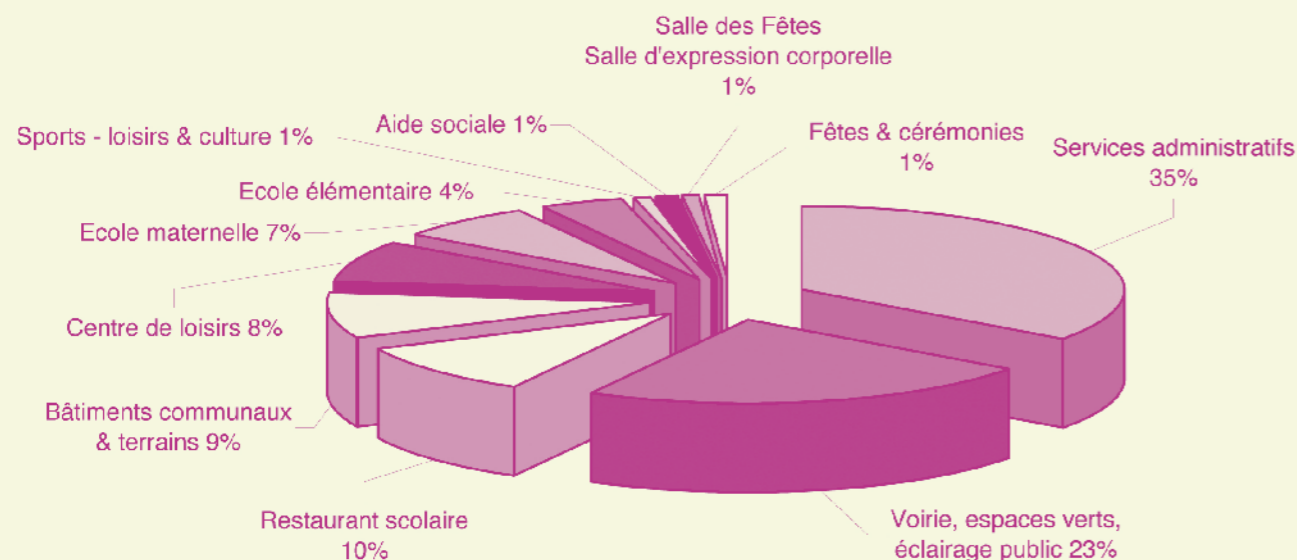
Investissement

Recettes : 673 969 €
Dépenses : 824 189 €
Report 2006 : 248 512 €
Solde 2007 : **+ 98 292 €**

Pour l'année 2008, l'équilibre du budget étant assuré, le conseil a maintenu les taux votés en mars 2007 (inchangés depuis mars 2003) pour les trois taxes touchant les ménages : Taxe d'habitation, Foncier bâti et Foncier non bâti.

Une pause sera marquée dans les investissements, à l'exception de certaines dépenses qui concerneront principalement des travaux d'entretien de bâtiments communaux et l'acquisition de la boulangerie.

Ventilation des dépenses de fonctionnement 2007



Bienvenue à...

Jesse-James Jacques Alain FILLION, le 23 décembre 2007

Carmen Stella Marthe BARRAL, le 31 décembre 2007

Emma Elise Chantal DALLAINE, le 14 janvier 2008

Marie Gisèle Nadine PATRON, le 3 février 2008

Vincent Xavier Marie CORAP, le 7 février 2008

Ryan CHEVERRIA-RODRIGUES, le 8 février 2008

Lucie Louise Waléria LEROY, le 18 mars 2008

Ethan Jérôme Alain ROUX, le 21 mars 2008

Khaylia Maeva DUPUIS, le 14 avril 2008

Deux noms pour un oui...

Eloïse Caroline Cécile GALIOOT et Charles Eric FRANCO, le 12 avril 2008

Ils nous ont quitté...

Joseph Léon Le GOFF, 10 avril 1924 – 12 février 2008

Jacques LAFAYE, 28 juillet 1920 – 3 mars 2008

Simone Marthe RONDOT épouse GUILLORY, 21 avril 1920 – 3 mars 2008

Georgette Madeleine FOURNIER épouse DOUCET, 11 mars 1921 – 6 mars 2008

Emile Gabriel LANGELLIER, 12 mai 1929 – 6 janvier 2008

Jacqueline Raymonde MANDROUX épouse REGEARD, 25 octobre 1921 – 12 janvier 2008

Jeanne REGNIER, épouse ETOIN, 8 octobre 1912 – 15 janvier 2008

Pierre Paul JAMROZINSKY, 17 novembre 1906 – 23 janvier 2008

Emma Hubertine GENET, 28 août 1913 – 3 mars 2008

Jacqueline Germaine FRAVAL, 25 octobre 1919 – 15 mars 2008

Yvonne HARDOUX épouse FONBANA, 28 mars 1910 – 1er avril 2008

Pauline DOUMENC épouse CHAILLOT, 18 novembre 1910 – 16 avril 2008

Archibald Alexander MCKERREL, 29 juillet 1916 – 25 avril 2008

Vulaines, le mystère des origines

La connaissance de nos origines est une chose essentielle : elle permet de définir notre identité, de comprendre notre évolution, de créer le sentiment d'appartenance à une communauté et ainsi de partager les mêmes références. Dans ce cadre, à l'occasion de chaque parution de la Trompette, la chronique de M. Serge CERUTI retracera la chronologie de l'histoire de notre commune. Pour ceux qui voudront en savoir plus, chaque article fera l'objet d'un développement sur le site Internet de la mairie dès que celui-ci sera à nouveau en ligne. Nous n'irons pas fouiller la préhistoire, nous commencerons donc par le village et la paroisse...

Vulaines c'est d'abord un nom, dont l'orthographe est incertaine, Vulyne ou Vuillaine, devenu officiellement Vulaines-sur-Seine au XIX^{ème} pour le distinguer de Vulaines-lès-Provins.

Que signifie ce nom ?

La première mention écrite du nom est Villaines. Cela renvoie à « villa », une exploitation agricole de grande taille possédant des bâtiments d'exploitation. La villa est une création romaine dont le nom a été donné aussi plus tard. Villa a donné villiers, villars, et surtout ville auquel s'ajoutent des suffixes comme maréchal, cerf...

Mais cette première mention de Vulaines ne date que de 1445, ce qui est très tardif par rapport à tous les autres villages ou hameaux environnants, même La Brosse est citée en 1183, et Fontaineroux en 1279 !

Vulaines, un simple hameau ?

On trouve sur un parchemin de 1459, un bail entre un tanneur et bourgeois de Melun, Jean Pichon et un laboureur Thomas Le Mercier, le bail concerne « un hôtel » contenant pressoir à vin, cour, jardin et dépendances ainsi que des friches. Ce laboureur habite « Vulaines lez Samoiseau », c'est-à-dire Vulaines à côté de Samoreau. C'est dire si le village est peu connu !

Mais le contrat nous apprend aussi que le bien « dépend » pour 3 deniers de cens (une toute petite somme mais qui montre la dépendance) de l'hôtel-dieu St Jacques de Melun, un hôpital créé vers 1100.

Les résultats sont donc décevants, Vulaines est une villa ancienne (?), des terres ont appartenu à un hôpital de Melun au XIII^{ème} s. et un tanneur de cette ville y possède un « hôtel » au XV^{ème}. Par hôtel il faut entendre une maison de maître, ici louée à un laboureur, c'est-à-dire un riche fermier.

Ce qui est certain c'est que Vulaines est né en « haut », sur le rebord du plateau et que le village qui se développe n'a pas de relation directe avec la vallée de la Seine. Vulaines est donc à rapprocher de La Brosse, le hameau d'Héricy, avec le même site et le même terroir, et notre village aurait pu être une dépendance de la ville qu'était Héricy, mais Vulaines devint une vraie paroisse.

Depuis le début du Moyen Age, l'Eglise a divisé les diocèses (attention Vulaines était dans celui de Sens) en petites unités paroissiales. Autour de son église la paroisse est l'unité de base, unité religieuse et sociale dirigée par son curé, unité administrative et fiscale où l'assemblée des paroissiens doit répartir la taille sur chaque foyer.

Quand la paroisse de Vulaines est-elle née ?

Nous l'ignorons, son église démolie en 1898, ne permet pas de le dire. Mais elle était déjà sous le vocable de saint Eloi et de saint Fiacre, deux saints très populaires, qui ont vécu à la fin du VI^{ème} mais ont été choisis comme saints patrons surtout aux XII^{ème} et XIII^{ème}. En Seine et Marne, on trouve 6 paroisses pour St Eloi, et 3 pour St Fiacre. Vulaines est unique à avoir les 2 saints.

L'assemblée constituante décréta fin 1789 la transformation des paroisses en communes, et c'est ainsi que naquit celle de Vulaines.

A SUIVRE Prochaine chronique « Vulaines traverse l'histoire »

Serge CERUTI

